



Battre et trier ses PPAM à la ferme

Cette formation est faite pour vous si

Vous produisez des plantes aromatiques pour le marché de l'herboristerie et souhaitez vous perfectionner dans les opérations post-récolte (battage et tri).

Contenu

Jour 1 (Bédarrides, 84) :

- Etat des lieux des moyens de récolte, battage et tri existants en PPAM
- Présentation des réglages de base d'un système de battage
- Présentation des bonnes pratiques de battage et pré-nettoyage et de l'impact potentiel de l'optimisation des réglages
- Diagnostic des équipements présents sur la ferme sur laquelle se déroule la formation, et de ceux des stagiaires, vérification des réglages de base et ajustements
- Mise en pratique des moyens préalablement identifiés sur les équipements de la ferme, avec plusieurs tests de réglage des machines, en conditions réelles. Exemple avec de l'origan, récolté par le producteur.

Jour 2 (à définir pour le lieu) :

- Mise en pratique avec du thym, récolté par le producteur.
- Présentation d'une méthode pour analyser visuellement la qualité des plantes, à la fois brut de récolte, et après battage
- Exercice pratique d'analyse visuelle de lots bruts de récolte et diagnostics des process de battage et triage possibles et des bonnes pratiques à mettre en oeuvre lors des différentes étapes de transformation
- Exercice pratique d'analyse visuelle de lots post-battage, puis diagnostic et description de la qualité finale, en lien avec les débouchés potentiels.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Bédarrides (84) (jour 1, à définir pour le jour 2)

Date : 5 novembre 2020 et 25 mars 2021

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Nicolas THIBAUT, agro-ingénierie et formation en opérations post-récolte en grandes cultures et PPAM

Public : Agriculteurs

Prérequis : produire des PPAM pour le marché de l'herboristerie

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA, *caution de 50 € à l'ordre de Agribio04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA et salariés : nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA